



Section Syndicale CGT CSC DE SAINT GILLES

RECLAMATIONS DP DU 19 JUIN 2017

2017-06-161 : La direction nous rend seul-e-s responsables du non atteint des objectifs, Comme à son habitude la direction inverse les rôles. C'est elle qui ne pense qu'à se protéger contre des faits qui l'accablent : absence totale d'organisation du travail depuis l'ouverture du site de Saint-Gilles, aucune anticipation sur le déroulement de la saison malgré les alarmes incessantes de la CGT, travail au jour le jour, aucune anticipation des volumes à traiter, politique hystérique du chiffre, services en sous effectifs, lacunes dans le management, manque de matériel, la direction doit assumer ses responsabilités

La mauvaise gestion de cette Direction, ce sont la mauvaise gestion du personnel, les perpétuels retards de livraison des magasins, le délestage de certains magasins sur une autre plateforme, ce sont les procédures qui ne sont pas appliquées, palettes d'alcools livrées sans faire le pondéral et les graves surcoûts de cette désorganisation auront des conséquences importantes sur les résultats de l'entreprise et sur la prime d'intéressement collectif car au 30 avril nous avons déjà perdu 208 € sur le montant maximum .

Une chose est sûre, c'est que si les choses n'évoluent pas au plus vite, les dirigeants vont mettre en péril le site. Ce n'est pas aux salariés de pallier la mauvaise gestion de l'entreprise, c'est la direction qui en est la seule responsable.

La CGT demande à la direction nationale de réagir en mettant en place des dirigeants qui auront les compétences requises pour faire fonctionner le site dans de bonnes conditions.

2017-06-162 : **Grille de référence de productivité** :

Nous demandons à la direction au vu de la difficulté à atteindre ne serais-ce que le milieu de la grille voir le minimum par l'ensemble des salariés CDI/CDD/INTERIMAIRES **une baisse de 12 points** applicable dès le mois de juin 2017.

2017-06-163 : Nous dénonçons la politique de la direction de diffuser des annonces **d'embauche de préparateurs de commandes** sur les journaux locaux et sur le bon coin quand dans l'entreprise toute l'année il y a 150 intérimaires et 30 CDD, ceci est un manque de respect vis-à-vis des intérimaires et CDD qui attendent depuis des mois d'être titularisés, notre organisation syndicale demande que la priorité d'embauche soit donné à ces salariés avec un minimum de 100 personnes.

2017-06-164 : **Contrat Gélit** : Comment se fait-il que l'on refuse les congés d'été aux salariés ayant un contrat Gélit, vous n'êtes pas dans votre droit, faut-il vous rappeler les articles du code du Travail.

Nous demandons que soit accepté les congés de tous les salariés qui en ont fait la demande.

2017-06-165 : Confirmez nous de la mise en place d'une équipe de nuit demandé depuis des mois par la CGT bien avant la saison, pour les mois de juillet/août/septembre au minimum et quel sera le nombre de salariés qui pourront se positionner.

2017-06-166 : Quand comptez-vous mettre en place une équipe de nuit au service réception pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions.

2017-06-167 : Des intérimaires n'ont pas perçut la prime de transport depuis le mois de février, nous vous demandons de régulariser dans les plus brefs délais cette situation en leur versant ces primes.

2017-06-168 : Les années passent et se ressemblent, une nouvelle fois la direction fait les mêmes erreurs, nous sommes mi-juin et des intérimaires au total de 32 sont encore formés, comment voulez-vous qu'ils soient opérationnel pour la saison.

Comptez-vous sanctionner le responsable qui cumule les erreurs de gestion du personnel.

2017-06-169 : Nous dénonçons la politique de la direction en obligeant les intérimaires à ne pas prendre leur RH, faut-il vous rappeler les articles du code du travail, nous demandons à ce que cela cesse dès aujourd'hui.

2017-06-170 : a) Veuillez nous communiquer la règle du tiers temps pour les intérimaires.

b) Nous dénonçons les pratiques de la direction quand un intérimaires doit partir en tiers temps, on lui propose un nouveau contrat à un autre poste pendant le tiers temps, est-ce légal ?

2017-06-171 : **Service chargement** :84 missions en 4 an et demie ont été proposé à un intérimaire, cela fait des mois voir des années que la CGT demande sa titularisation, nous voulons que cela soit effectif dès le mois de juillet, sinon nous serons dans l'obligation de faire intervenir l'inspection du travail une nouvelle fois.

2017-06-172 : La direction fait semblant de se poser des questions sur le nombre d'AT et maladie qui augmentent de mois en mois, par contre elles ne se posent la question de savoir dans quelles conditions les salariés travaillent, il y a un nombre trop important de personnes qui travaillent dans les allées, ceci ne peut qu'augmenter les risques psychosociaux et les risques d'accidents du travail, un nombre important d'heures supplémentaires sont effectuées depuis des mois, des équipes sont décalées, équipe supplémentaire le samedi, travail des jours fériés.

Pour toutes ces raisons nous demandons au CHSCT de nommer une expertise sur les risques psychosociaux.

2017-06-173 : Pour quelle raison les instances représentatives du personnel n'ont pas été informée que le poste d'administratif au service expédition a été supprimé et quelles ont été les raisons ?

2017-06-174 : **Délit d'entrave aux instances CE** aucune information/consultation au niveau des changements d'organisation du travail pour le mois de mai ainsi que pour le début du mois de juin, concernant les horaires décalés, la mise en place d'une équipe de nuit, le travail

des jours fériés, le travail du dimanche soir, travail d'une équipe supplémentaire le samedi, veillez à ce que cela ne se reproduise plus.

2017-06-175 : **Service retour** : Le mois dernier la question a déjà été posé, il y a encore 135 palettes de gerbées sans compter les palettes au sol, quand allez-vous comprendre qu'il faut renforcer ce service, ou alors vous préférez cacher les palettes ce qui fausse les stocks sans compter que les litiges clients ne sont pas traités.

2017-06-176 : Comment se fait-il que des préparateurs de l'équipe du matin qui ont fait la demande de passer le Caces 5, n'ont pas été retenus alors que l'on a proposé à d'autres préparateurs ayant moins d'ancienneté qu'eux de le passer ?

2017-06-177 : La CGT refuse que la direction fasse appel à des personnes extérieures pour les futurs postes de maîtrises, alors que nous avons des salariés avec beaucoup d'ancienneté et les compétences requises pour pouvoir postuler à ces postes, nous vous demandons de revoir votre position.

2017-06-178 : La Direction va-t-elle également appliquer le règlement intérieur pour un agent de maîtrise comme elle sait si bien le faire avec les employés, concernant le harcèlement moral qu'a subit Mademoiselle Longa ?

2017-06-179 : Lors de la grève du mois de mai la CGT vous a remis des revendications locales, à quelle date comptez-vous nous donner des réponses ?

Les Délégués du personnel CGT :

D.MADEIRA/P.CASANOVA/S.MALEH

Délégué Syndical : J.FOUQUE